L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 30 DECEMBRE 1876.

[illegible] Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 30 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, bonne propriété rue de la Victoire.

Par E. Brésux, au coin Claiborne et Orléans, —groceries.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Julie 369 barils de pommes de terre et 78 boites d'oranges.

Pommes de terre. Pommes de terre.—Voir l'annonce de D. E. Morphy & Son, encanteurs.

Oranges. Oranges.—Voir l'annonce de D. E. Morphy & Son, encanteurs.

Achetez vos Bonbons [illegible] à 75 cents la livre ; vos Fruits cristallisés à 60 cents chez A. Lemanne, 209 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Samedi 30 décembre 1876.

VARIÉTÉS—A midi, La Grande Duchesse ; le soir, La Périchole.

ACADÉMIE—A midi, La Grande Duchesse ; le soir, La Princesse de Trébizonde.

MASONIC HALL—A midi et le soir, Le Prof. Harris.

Les Enquêtes Congressionnelles.

Les enquêtes congressionnelles ne pouvaient rien apprendre de nouveau aux lecteurs louisianais. Nous avons cru néanmoins, devoir publier jusqu'ici les comptes-rendus des séances des principaux comités de la Chambre et du Sénat, afin de donner une idée de la tournure qu'allaient prendre les enquêtes devant des comités tenus à entendre les témoins offerts par les deux partis.

On a vu que les témoins cités à la demande des radicaux, sont venus répéter les vieilles histoires d'outrages de Ouachita, de Baton Rouge et d'Ouest Féliciana. Tous les efforts des conspirateurs ont tendu à transformer en meurtres politiques ou en actes prémédités d'intimidation quelques assassinats commis à des époques plus ou moins éloignées de l'élection, et à faire prendre pour un système d'intimidation et de terreur les mesures de précaution prises par les blancs pour se protéger ou pour maintenir la paix que les agents de l'usurpateur Kellogg étaient impuissants à préserver.

Mais les témoins radicaux ont eu beau payer d'audace et souvent de mensonge, amplifier et dénaturer les faits et en exagérer les conséquences, ils n'ont pu multiplier les cadavres dont ils ont fait parade, et les massacres que les meneurs ont vainement cherché à provoquer, leur ont fait défaut.

Certainement, les récits d'outrages à la Eliza Pinkston ont constitué des horreurs assez bien réussies, mais la contr'enquête a montré que ces outrages ne pouvaient être mis à la charge des démocrates et elle a prouvé qu'il y avait eu un parti pris de la part des meneurs radicaux de mettre sur le dos de leurs adversaires les crimes de leurs propres partisans.

De nombreux témoins sont venus détruire toute la fantasmagorie de carnage et de sang inventée par les radicaux pour couvrir leurs propres fraudes. Ce qui résulte clairement de l'ensemble des témoignages, c'est que l'élection a été partout libre et paisible, qu'il n'y a eu, ni avant l'élection ni pendant, d'actes d'intimidation de la part des démocrates contre les noirs radicaux, et qu'enfin ceux-ci ont, non seulement pu voter comme ils le voulaient, mais qu'encore ils ont réellement voté, comme le prouvent les chiffres mêmes des votes donnés.

D'un autre côté, les démocrates ont amplement fait la preuve de toutes les accusations portées par eux contre les radicaux, savoir : de fraudes nombreuses dans l'enregistrement, d'obstacles mis, dans beaucoup de polls, par les agents radicaux au libre exercice du vote, et d'une intimidation systématique, dans tout l'Etat, des démocrates de couleur avant et pendant l'élection, suivie de nombreux actes de persécution depuis le jour du vote.

Les deux comités congressionnels se sont subdivisés en plusieurs sous-comités qui se sont réparti la besogne à la Nouvelle-Orléans et dans les paroisses, de sorte que quatre sous-comités du Sénat et autant de la Chambre siègent en même temps ici, à Baton Rouge, à Shreveport, à Monroe, à Bayou Sara.

Nous n'avons pas cru nécessaire de donner les comptes-rendus de toutes ces séances. C'eût été surcharger inutilement les colonnes du journal et fatiguer l'attention des lecteurs. Les rapports de ces divers sous-comités et le rapport d'ensemble des deux comités généraux résumeront les résultats de toutes ces enquêtes et leurs conclusions éclaireront le Congrès et le pays sur le caractère de l'élection du 7 novembre en Louisiane.

La législature se réunit lundi prochain et, à en juger par le présent aspect des choses, il est probable que nous aurons deux assemblées rivales comme cela a eu lieu à Columbia.

L'attention va naturellement se porter sur ce qui se passera à la Maison d'Etat le 1er janvier, et sur les débats et les actes des deux législatures et des deux gouvernements rivaux.

Pour pouvoir tenir nos lecteurs au courant des évènements ayant trait à la possession du gouvernement d'Etat ou à l'organisation des deux administrations de Nicholls et Packard, nous cesserons momentanément de publier les comptes-rendus des séances des comités, sauf à en résumer, de temps à autre, le sens général ou à citer les incidents les plus importants.

Pendant que le chapelet des témoignages continuera à défiler devant les divers comités et que s'amasseront les matériaux de la plus volumineuse enquête congressionnelle qui ait encore été faite, la crise en Louisiane va entrer dans une phase nouvelle. Le premier janvier, va commencer une période d'action, qui ne sera pas la guerre encore, mais qui sera activement employée en manœuvres et en tactiques jusqu'au moment où, de la décision qui sera rendue à Washington sur la cause nationale, sortira implicitement le dénouement du conflit local en Louisiane. Cette période, dont les développements sont attendus avec tant d'anxiété par tous les bons citoyens, ne sera pas assurément une période de repos pour les journalistes et nous ferons de notre mieux pour faire face aux devoirs multiples qu'elle va nous créer.

D'où vient la réputation de la Maison Ste-Anne ? A la modicité de ses prix et sa supériorité des chaussures.

LE PLUS BEAU DES CADEAUX.—Un des plus beaux cadeaux que l'on puisse offrir à une dame ou à une demoiselle pour ses étrennes, est assurément un piano. Cet instrument est à la fois un meuble et un ornement, et il constitue un présent durable qui joint l'utile à l'agréable. Or, M. Louis Grunewald, agent général de MM. Pleyel, Wolff & Cie., a justement un assortiment d'une centaine de pianos Pleyel neufs et tous ceux qui s'occupent de musique savent que ces pianos sont incomparables pour notre climat, car ils résistent mieux que tous les autres aux variations atmosphériques.

Une piastre — Une piastre
Une piastre — Une piastre
Une piastre — Une piastre
Une piastre

GRAND TIRAGE D'UNE PIASTRE, 2 janvier
GRAND TIRAGE D'UNE PIASTRE, 2 janvier.
Gagnez $15,000

Gagnez $15,000 — Gagnez $15,000
Gagnez $15,000 — Gagnez $15,000
Gagnez $15,000 — Gagnez $75,000

L'EXPOSITION DE T. MOREAU, coin Royale et Toulouse, restera ouverte demain Dimanche toute la journée.

J'ai vu le [illegible] Corinne, où la trouve-t-on ? Le seul endroit, c'est la Maison Ste-Anne.

L'élection de Tilden.

Les preuves s'accumulent pour confirmer le fait que les électeurs de Tilden ont obtenu la majorité dans les trois Etats contestés.

En Louisiane, le fait matériel de cette majorité n'a jamais pu être nié. Il ne s'agit donc que d'apprécier la moralité et la légalité des décisions par lesquelles le bureau des retours a rejeté 15,000 votes mis dans les urnes. C'est ce que permettra de faire la double enquête congressionnelle.

Mais dans la Caroline du Sud comme dans la Floride, aucune loi n'autorisait les compilateurs à rejeter des votes, sous quelque prétexte que ce fût. Leur devoir était simplement de compiler les votes réellement donnés.

En Floride, les compilateurs ayant outrepassé leurs pouvoirs et ayant arbitrairement rejeté certains votes de façon à changer la majorité démocratique en une majorité radicale, la Cour Suprême a ordonné que les votes fussent recomptés d'après les chiffres des bulletins réellement mis dans les urnes. L'un des compilateurs a fait ce compte, sur le refus des deux autres, et a constaté une majorité pour tous les candidats démocrates d'Etat et présidentiels. Les deux autres compilateurs se sont alors décidés à recommencer le compte mais ils ont persisté à omettre les votes d'un comté et sont arrivés ainsi à garder une majorité à Hayes tout en concédant l'élection du gouverneur démocrate.

C'est là une nouvelle violation de l'ordre de la Cour ; et si le Congrès apprécie impartialement les faits, il ne pourra faire autrement que d'admettre l'élection des électeurs démocrates en Floride et de compter les trois votes de cet Etat pour Tilden et Hendricks.

Dans la Caroline du Sud, il n'a pas été possible d'obtenir que l'ordre de la Cour Suprême fût exécuté, une Cour des Etats-Unis ayant pris sous sa protection, les compilateurs récalcitrants. Mais le comité d'enquête de la Chambre a fait ce que ceux-ci avaient refusé d'exécuter. Il a procédé au compte des votes d'après les documents primitifs, les rapports des commissaires de précinct, il a recueilli les témoignages de ceux-ci et il est arrivé à constater une majorité pour tous les électeurs de Tilden, majorité qui est de 600 voix pour le moins élevé de la liste.

Le sous-comité de la Chambre qui a procédé à ce travail est unanime à reconnaître le fait matériel de cette majorité de même qu'à reconnaître l'élection de Hampton et de tous les autres candidats démocrates d'Etat par des majorités s'élevant jusqu'à 1100 voix. Les membres républicains du comité admettent ces résultats.

Sur la question d'intimidation dans la Caroline du Sud, les témoignages des officiers des Etats-Unis stationnés dans toutes les parties de l'Etat, contredisent entièrement les déclarations des témoins de Chamberlain.

Ainsi, la fraude des radicaux dans la compilation des votes est d'une part clairement établie, et de l'autre, le prétexte de l'intimidation sur lequel était basé le rejet de certains votes, est réduit à néant par des dépositions d'une source peu suspecte.

L'élection de Tilden est donc pleinement confirmée ; elle devient de moins en moins contestable. Quant aux intentions du président élu, elles sont indiquées dans la dépêche suivante.

Washington, 26 décembre.

Il n'y a ni reculade ni hésitation chez M. Tilden. Il a déclaré à plusieurs reprises, dans des conversations avec des amis, qu'après avoir accepté la nomination et avoir été élu, ce serait une lâcheté de sa part de reculer devant les devoirs qui lui sont imposés à cause de la conspiration de certains politiciens. Dans son entrevue, il y a quelques jours, avec des membres éminents du Congrès, il s'est exprimé très fortement pour recommander la plus grande fermeté de la part des démocrates, dans le Congrès et en dehors du Congrès, pour le maintien de leurs droits. M. Tilden est en faveur de provoquer une expression de l'opinion publique d'une manière plus active que ne l'avaient conseillé certains hommes politiques qui l'on supposait représenter ses idées dans cette crise.

UN AUTRE SOUFFLET AU BUREAU DES RETOURS.—L'*Advocate* de Baton Rouge publie la lettre suivante :

Baton Rouge, La., 27 déc. 1876.

A W. P. Kellogg, gouverneur :

Monsieur : J'ai reçu hier une commission, portant votre signature et le sceau de l'Etat, comme juge de paix du second ward de la paroisse d'Est Baton Rouge, laquelle déclare que j'ai été déclaré élu à cet emploi. Il est vrai que j'étais candidat sur la liste républicaine pour le dit emploi à la récente élection, mais il est vrai aussi que je n'ai pas reçu la majorité des votes donnés loyalement et paisiblement aux candidats dans les différents wards de la paroisse.

Mon interprétation de la loi est qu'il n'y a que les résidents du second ward qui ont droit à voter pour cet emploi de ward, tandis qu'en fait des votes pour le dit emploi ont été donnés par tous les votants dans la paroisse. Je crois donc qu'il n'y a pas eu d'élection pour juge de paix dans la paroisse.

Si je me trompe en ceci, alors je ne puis certainement accepter un emploi conféré par le Bureau des retours seul, car aucun honnête homme ne peut un instant douter qu'à l'élection tenue ici le 7 novembre dernier, remarquable comme elle l'a été, par son caractère loyal, paisible et exempt d'intimidation, mon adversaire n'ait reçu une forte majorité des votes donnés.

LEVI KELLUM.

BONNE FORTUNE ET LIBÉRALITÉ.—On a discuté souvent s'il y avait une chose comme la bonne fortune. Mais même les hommes les plus sceptiques avoueront que leur foi en cette doctrine est très souvent ébranlée par leurs propres observations. Si la bonne fortune est une erreur ou une fausseté nous manquerons certainement d'un sens pour expliquer la cause d'un des plus grands phénomènes de la vie, puisque c'est un fait trop pleinement établi pour admettre le doute que quelques gens en petit nombre dans ce monde sont choisis pour jouir de ses bénéfices, et personne ne peut savoir si lui ou elle se trouve dans le petit nombre des favorisés jusqu'à ce que l'expérience en soit faite. La bonne fortune tombe toujours dans les lieux les moins prévus et dans 99 cas sur 100, la richesse est le fait des accidents plutôt que des efforts individuels. Tout ce qui, dans les circonstances, influence nos actions est le résultat de la chance, et nous ne sommes sûrs de rien sinon des épreuves du moment même. Tenant ces faits pour vrais, il y a encore des hommes et des femmes assez fous pour ne pas vouloir profiter de la splendide occasion qui leur est offerte d'essayer leur chance en risquant un simple dollar. Un misérable dollar achète un billet dans le grand tirage du nouvel an de la compagnie de loterie de la Louisiane.—Le meilleur plan, le moins coûteux, le plus libéral, qui ait jamais été présenté au public.—Ou vous avez du bonheur ou vous n'en avez pas. Un dollar décidera. Qui ne donnera pas ce dollar pour apprendre une chose si intéressante ?

C'EST EN EFFET UN MAGASIN DE BON MARCHÉ.—Il y a eu, en ville, un nombre considérable de dépôts de meubles ; on en voit dans toutes les rues ; mais tous ces dépôts, petits ou grands, tiennent leurs prix, et le bon marché est chose vraiment rare. Allez donc chez Mr J. B. Hubbard, marchand de meubles, au coin des rues Remparts et Perdido et vous verrez la différence entre les prix ordinaires et les prix de bon marché. Vous en serez surpris.

Une piastre — Une piastre
Une piastre — Une piastre
Une piastre gagne Une piastre
QUINZE
MILLE PIASTRES
QUINZE MILLE PIASTRES
ACHETEZ UN
Une piastre BILLET Une piastre
Une piastre — Une piastre
Une piastre — Une piastre

On se porte le comme [illegible] chez le Père Auguste, à la maison Ste-Anne.

UNE ENTREVUE SIGNIFICATIVE.

On sait que la Législature se réunit le 1er janvier. Or, nous avons une législature légalement élue, celle qui tient son mandat de la majorité des votants, et une législature hybride, composée en partie de Représentants et de Sénateurs dont les pouvoirs sont légitimes, et en partie de candidats battus au scrutin de 7 novembre, mais que le *Returning Board* a déclarés élus. Il fallait bien que Mr Kellogg, après avoir donné le vote de la Louisiane à Hayes, s'assurât une législature pour se faire envoyer au Congrès des Etats-Unis.

Mais comment empêcher les véritables représentants du peuple d'aller occuper leurs sièges le 1er janvier ? Le Sénat a un secrétaire radical, mais le greffier de la Chambre est démocrate, et c'est lui qui fait l'appel des représentants élus. On voit d'ici le danger. Mr Kellogg s'est dit qu'il fallait à tout prix éloigner de l'enceinte de la Chambre les représentants démocrates qui tiennent uniquement leurs pouvoirs du peuple, et n'y admettre que les membres—démocrates ou républicains—qui figurent sur la liste du Returning Board. Les premiers constitueraient une majorité qui bouleverserait tous les plans de la cabale républicaine.

Avant-hier donc, Mr Kellogg a dit à ses gens : Il faut faire [illegible] un [illegible]. Il a [illegible] la *State House* en barricadant toutes les issues et il n'y admettra, lundi prochain, que ceux qu'il lui plaira.

Hier, il a dû s'expliquer clairement et faire connaître son jeu. MM. Robertson, Graver, Eustis, Ogden et Goode, sénateurs démocrates dont le mandat n'est pas expiré, se sont rendus vers midi à son bureau et l'ont interrogé au sujet des dispositions extraordinaires prises à la Maison d'Etat. Voici, d'après le *Democrat*, l'entretien qui aurait eu lieu entre le comité, par l'organe de M. Eustis, et l'usurpateur qui nous gouverne.

M. Eustis :—Monsieur, nombre de mes commettants désirent exercer le droit constitutionnel qu'ils possèdent et assister lundi à la réunion de la Législature. Apprenant que vous dirigez des barricades à l'intérieur de la Maison d'Etat, je désire savoir si vous comptez vous opposer à ce que les citoyens pénètrent librement dans cet édifice.

M. Kellogg :—La Maison d'Etat sera barricadée. Néanmoins, les citoyens qui voudront assister à la réunion de la Législature le pourront, mais non sans une permission ou celle d'Antoine.

M. Eustis :—Alors les citoyens qui ne seront pas admis dans la Maison d'Etat pourront considérer que le droit qu'ils revendiquent sera refusé par une milice ?

Kellogg :—Sans doute. La police, si elle se conforme aux ordres donnés, ne refusera d'admettre dans la Maison d'Etat que ceux qui, d'après ses instructions, ne devront point y pénétrer.

M. Eustis :—En vertu de quelle autorité agissez-vous ainsi ?

M. Kellogg :—J'agis ainsi parce que mon devoir est de maintenir l'ordre et la tranquillité.

M. Eustis :—Et vous revendiquez le droit de placer des gardes à la porte de la Chambre des Représentants pour n'y laisser pénétrer que ceux qu'il vous plaira ?

M. Kellogg :—Oui.

M. Eustis :—Sur quelle loi vous fondez-vous ?

M. Kellogg :—J'ai consulté l'avocat-général.

M. Eustis :—Voulez-vous consulter la loi de 1872 qui place la Maison d'Etat sous le contrôle d'un gardien nommé par le speaker de la Chambre ?

M. Kellogg :— Deux avocats-généraux m'ont dit que, comme gardien de la Maison d'Etat, j'ai le droit de placer des gardes à la porte.

M. Eustis :—Mais la loi confie le contrôle de la Maison d'Etat à son propre gardien.

M. Kellogg :—Ce n'est pas ainsi que l'interprète la loi. L'avocat-général ne l'entend pas non plus comme vous.

M. Eustis :—Ne reconnaissez-vous pas à un législateur qui conteste un siége le droit de pénétrer dans la Maison d'Etat le jour de l'organisation de la Législature ?

M. Kellogg :—Il a peut-être ce droit.

M. Eustis :—Ne lui reconnaissez-vous pas aussi le droit de se présenter dans l'enceinte où il réclame un siége ?

M. Kellogg :—Non ; il n'a pas plus de droit que le premier citoyen venu.

M. Eustis :—Vous revendiquez donc le droit de décider qui fera partie de la Législature à son organisation ?

M. Kellogg :—Mon droit dérive du devoir qui m'incombe de maintenir la paix. Je ne permettrai pas à des émeutiers d'envahir l'enceinte de la Chambre des Représentants.

M. Eustis :—Appelez-vous émeutiers des candidats qui prétendent avoir été également élus et qui veulent faire valoir leurs droits ?

M. Kellogg :—Non.

Mr Kellogg a rappelé alors les évènements de 1874, et, se tournant vers M. Trézevant, greffier de la Chambre, qui était présent, il lui a dit : "Vos devoirs sont bien clairs. Vous êtes tenu de faire l'appel nominal des Représentants d'après la liste que vous aura fournie le secrétaire d'Etat."

Et voilà comment se passeront les choses, le 1er janvier 1877, en vertu des ordres émis par le tout puissant M. Kellogg.

Les échantillons Centenaire s'écoulent rapidement à la Maison Ste-Anne.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—C'est demain soir, dimanche, que l'Union dramatique doit donner à l'Opéra sa première représentation, ajournée, au bénéfice des "Petites sœurs des pauvres." Le programme se compose de *La Duchesse de la Vaubalière*, drame en 5 actes, et de *La femme qui se grise*, vaudeville en 1 acte. L'objet charitable de la représentation et l'intérêt qui s'attache aux débuts de la nouvelle organisation dramatique, attireront certainement une foule sympathique à l'Opéra.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Il y avait foule hier soir aux Variétés pour assister à la première représentation de *La Petite Mariée*. L'ouvrage était très bien monté ; le poëme en est amusant et la musique délicieuse. C'est un opéra-comique de la bonne école ; il abonde en motifs charmants et il renferme plusieurs chœurs d'une heureuse inspiration. Aimée a déployé toutes ses grâces et toute sa finesse de comédienne et de chanteuse dans le rôle de Graziella et elle a obtenu un grand succès. Raoult et Reine se sont très bien acquittés des rôles de San Carlo et du Podestat, et les trois personnages comiques de la pièce ont été représentés d'une façon fort amusante par MM. Duplan et Mezières, et Mlle Désiré. Le public a beaucoup ri et la soirée a été des plus gaies. Nous aurons occasion de reparler de l'œuvre nouvelle de Lecocq après la seconde représentation qui a lieu dimanche.

Aujourd'hui en matinée, on donne *La Grande Duchesse* et ce soir *La Périchole*, nouvelle version d'Offenbach.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le bénéfice de Mme Alice Oats, hier soir, à l'Académie, a été un double succès—succès artistique d'abord, et succès d'argent ensuite. La "Jolie Parfumeuse" a été, en effet, parfaitement interprétée par la troupe, et une nombreuse assistance se pressait dans toutes les parties de la salle. C'est la première fois que cette opérette se chantait ici en anglais, et nous avons remarqué que la plupart des comédiens dont les acteurs émaillent ce genre d'ouvrages en avaient été [illegible] éliminées. C'est, très [illegible], très [illegible], c'est spirituel même, malgré les difficultés de la traduction, mais il n'y a rien de risqué ni de shocking. Mme Alice, comme de coutume, s'est tirée à merveille de son rôle ; nous la trouvons [illegible] qui semble devenir la favorite du public et qui recueille tous les [illegible] une aimable maison de bravos. En somme, les spectateurs ont bien ri et s'en sont allés très satisfaits de la pièce, des auteurs, des artistes et, nous devons le supposer, du directeur qui en définitive, est le *Deus ex machina*.

"La Jolie Parfumeuse" sera redonnée aujourd'hui en matinée, et "La princesse de Trébizonde" sera chantée ce soir.

ESSAYEZ UNE FOIS
SOYEZ RICHE
UNE PIASTRE
Y SUFFIRA
C'EST LE PRIX
D'UN BILLET
DANS LE GRAND
TIRAGE
[illegible] PIASTRES
ACHETEZ LE TOUT DE SUITE.

Qu'on ne s'y trompe pas. Le seul agent au Sud c'est la Maison Ste-Anne.

Comité Congressionnel de la Chambre.

Séance du 29 décembre 1876.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Le premier témoin appelé est

LE COL. L. W. PATTON.

[illegible]

Le colonel déclare qu'il habite la Nlle-Orléans depuis 1865. Il n'occupe actuellement aucun poste public.

Q—Quels étaient vos devoirs en votre qualité de président du comité ?

R—De diriger la campagne avec l'aide de sous-comités. Le quartier-général était à la Nlle Orléans. Nos travaux se sont étendus à toutes les paroisses et ont été aussi complets que les circonstances l'ont permis. Nos orateurs, au nombre de trente ou quarante, blancs et de couleur, ont parcouru l'Etat haranguant les citoyens de toutes les [illegible] [illegible] et l'arrestation.

Q—Aviez-vous des assemblées parfois ?

R—Oui, monsieur ; beaucoup dans les paroisses Est Baton Rouge et Féliciana. Le comité avait adopté des règlements pour l'organisation de chaque comité de paroisse ; il ne négligeait surtout rien pour que l'élection fût paisible et loyale. Dans nos lettres, dans nos conversations avec ceux qui venaient nous demander des conseils au quartier-général, nous faisions ressortir l'intérêt que les conservateurs avaient à ce qu'il n'y eût aucun acte de violence [illegible] et le tort [illegible] parti [illegible]. Nous savions que, si l'intimidation [illegible] pour loi, les républicains saisiraient avec empressement tous les prétextes de rejeter les votes. L'expérience ne nous laissait aucun doute là-dessus ; nous savions parfaitement à quoi nous en tenir.

Q—Votre comité lança des instructions, n'est-ce pas ?

R—Oui, monsieur.

Le témoin est prié de remettre au comité une copie des circulaires et des lettres qui ont trait à l'élection.

Q—Avez-vous eu occasion d'entendre les orateurs démocrates dans les campagnes ?

R—Je n'en ai pas entendu hors des limites de la Nlle Orléans, mais j'ai entendu, ici, MM. Nicholls, Wiltz, Wickliffe, Manning, Randall Hunt et T. J. Semmes. Les discours du Géal. Nicholls respiraient les mêmes sentiments que celui qu'il prononça, à Baton Rouge, quand la candidature au poste de gouverneur lui fut décernée.

Q—Pour quelles raisons conseilliez-vous à vos amis un si grand calme, une si grande modération ?

R—Le comité croyait que les républicains cherchaient des collisions ; aussi disait-il continuellement aux démocrates de tenir [illegible] que les hommes pouvaient [illegible] de déjouer les plans de leurs [illegible].

Q—Avez-vous connaissance d'une assemblée qui devait avoir lieu à Baton Rouge et où l'on devait empêcher Mr Burch de parler ?

R—En apprenant que les citoyens avaient l'intention d'imposer silence à Mr Burch, le priai nos amis, immédiatement, par voie télégraphique, de veiller à ce qu'on n'empêchât ni Mr Burch ni qui que ce soit de parler.

Q—Qui est Mr Burch ?

R—C'est le sénateur de l'endroit. Les blancs et les hommes de couleur de [illegible]

[illegible]

possible à la Nlle-Orléans.

Interrogé sur la manière dont les républicains se sont conduits à l'égard des conservateurs, il dit que ceux-ci, dans aucun cas, n'ont pu obtenir de Mr Hahn, surintendant en chef, ni de Mr Antoine, qui, en l'absence de Mr Kellogg, remplissait les fonctions de gouverneur, qu'un représentant démocrate fût admis au bureau d'enregistrement. Il parle du fameux complot de la circulaire des machines à coudre—complot qui a eu pour but de priver [illegible] du droit de suffrage [illegible] produisent une vive impression sur le comité.

Q—Savez-vous si beaucoup d'hommes de couleur ont craint de se joindre aux démocrates ?

R—J'en ai été informé. Parmi ceux qui se sont joints à nous il y en a qui sont d'une intelligence remarquable ; ils se plaignaient de l'administration républicaine, de l'absence d'écoles publiques et du vol commis à leur préjudice, par la banque des affranchis.

—A Mr Townsend.

Je suis venu m'établir en Louisiane en 1857 et, à la Nlle Orléans en 1865, à la fin de la guerre. J'ai passé treize ans de ma vie dans l'armée fédérale pendant la guerre du Mexique et dans l'armée confédérée. Je ne me suis pas occupé de politique avant 1869. Les démocrates sont convaincus d'avoir élu Mr Moncure trésorier de l'Etat, en 1874, mais le Returning Board en a décidé autrement, et Mr Dubuclet occupe actuellement la place. Ils sont également persuadés d'avoir emporté la Louisiane en 1872, par une majorité de huit à dix mille voix. Ils croient qu'il triompheront toutes les fois qu'il y aura une élection loyale et un compte loyal.

Je tenais, de bonne source, quelques républicains étaient anxieux de voir éclater des troubles. Presque tout le monde marche armé dans le Sud ; c'est une habitude ; il y a fort peu de nègres qui n'aient sur eux un rasoir, la plus terrible de toutes les armes. Les républicains ont accusé les conservateurs de tous les crimes possibles. J'ignore pourquoi les nègres et les blancs du Sud ne s'aiment pas. M. Burch, qui ne veut pas s'en retourner parmi eux. M. Burch est, en ce moment, à la Nlle-Orléans ; il a donné, tout récemment, une soirée dont vous avez peut-être entendu parler.

Q—A quoi attribuez-vous l'état de vos affaires ?

R—Aux impôts, à l'instabilité du gouvernement qui est reconnu comme une usurpation et qui n'inspire de confiance ni aux capitalistes du Nord ni à ceux de l'Europe.

[illegible] A. GANDOLFO,

demeure à la Nlle-Orléans, au No 86 de la rue St-Bernard. Il était commis de M. Moore, surintendant d'enregistrement et, après la démission de M. Moore, devint surintendant.

Mr. Moore était, à la dernière élection, candidat au poste de représentant du sixième ward à la législature. Le Returning Board l'a proclamé élu.

Mr. Gandolfo n'a pas inclus, dans son rapport transmis à MM. Wells, Anderson, Casanave et Kenner, le vote du troisième poll, qui a donné aux conservateurs une majorité de cent soixante-dix voix et élu les candidats démocrates. Il n'a pas inclus ce vote parce que, dit-il, on ne le lui a pas remis dans les vingt-quatre heures, parce que quand il l'a reçu il n'était pas accompagné de la liste des votants.

Q—Quelles sont vos opinions politiques ?

R—Je suis républicain.

Q—Avez-vous été, le jour de l'élection, au poll dont vous n'avez pas inclus le vote ?

R—Deux ou trois fois.

Q—Y avez-vous été témoin de désordres ?

R—Non, monsieur.

Q—Quels étaient les commissaires à ce poll ?

R—MM. Christophe et Tournade, républicains, Mr Davenport, démocrate.

Q—Qui vous a dit de ne pas recevoir la boîte si elle ne vous était pas livrée dans les [illegible] heures ? [illegible]

Q—Votre chef, Mr Moore, n'était-il pas candidat ?

R—Oui, monsieur.

Q—Le poll No 3 avait-il donné une majorité aux démocrates ?

R—Oui, monsieur, mais j'ignore de combien de votes.

Q—Ne savez-vous pas que la loi n'exige pas de vous une liste des personnes qui ont exercé le droit de suffrage ; que [illegible] voté.

R—Je n'ai pas étudié la loi.

Q—Etes vous resté à votre bureau le jour de l'élection, ainsi que la loi le veut.

R—Non, monsieur. J'avais reçu l'ordre d'aller voir ce qui se passait aux différents polls.

Q—Des votes n'ont-ils pas été effacés du livre d'après les affidavits basés sur les circulaires de machines à coudre ?

R—Oui, monsieur, mais ce n'est [illegible] Mr [illegible]

Q—Combien de noms de votants le comité a-t-il effacés ?

R—Cent vingt-cinq, à peu près. Il n'a pas effacé les noms de vingt-cinq votants bona fide.

Le témoin déclare que, la veille de l'élection, par ordre de M. Moore, il transporta son livre d'enregistrement à la douane, où il suppose qu'on réunit les noms de ceux contre qui des affidavits avaient été faits devant M. Southworth, commissaire des Etats-Unis.

LAWRENCE KING

demeure dans la rue des Magasins ; il habite la Nlle-Orléans depuis trente ans.

Il a entendu Henry C. Dibble [illegible] chambre du Mechanics Institute ; [illegible] Louisiane au Congrès.

Voir la suite à la 4me page.

Mariage de Lewis Johnson.—[illegible] A. F. Harrington, [illegible] 199 rue du Canal, [illegible] On trouve [illegible] publications [illegible]

L'exposition [illegible] Royale et Toulouse, [illegible] Dimanche toute la journée.

Nos [illegible] Royale et Ste-Anne.

Obtenez [illegible] [illegible]

Pour cadeau de nouvel an achetez-vous le [illegible] Que pour [illegible] Au magasin d'une [illegible]

Chaussures [illegible] pour enfants. [illegible] à la Maison Ste-Anne.

Un précieux [illegible] pour 1877 [illegible]

GUERLAIN
PARFUMEUR
Paris 15 rue de la Paix.

Décédé hier, à huit heures du soir, [illegible] JEAN [illegible]

Entrepôt de Tapis.
[illegible] 27 [illegible] LA RUE DE CHARTRES.
[illegible]
J. R. MOREL.

Bureau des Travailleurs [illegible]
J. B. MONDINEL.

AVIS—Il le capitaine [illegible] "[illegible]ANATA." [illegible]
PAUL GELPI & BRO.
41 rue Vieille-Levée.

Marrons ! Marrons ! !
50 BARILS MARRONS [illegible]
PAUL GELPI & BRO.
41, rue Vieille-Levée.

Demande de domestiques.
DEUX familles demandent [illegible] LA MANGUE [illegible]

Jardinier.
UN bon JARDINIER [illegible] du Luxembourg, rue Toulouse [illegible]

Pour la Havane et Barcelone
Devant partir le SAMEDI 6 JANVIER.
Le beau Vapeur espagnol A. 1
MARIA,
F. NOLIBA, Capitaine,
[illegible]
L. GRANT & Co.
Galliez Court, [illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer [illegible]
V. RIVIERE, Secrétaire.

Tricots français
Tricots français.
H. LABASSE,
209 … RUE VIEILLE-LEVEE …
(En face du Marché Français.)
ANNONCE à ses clients [illegible]
TRICOTS FRANÇAIS
TRICOTS FRANÇAIS ELEGANTS
GRAND CHOIX DE TRICOTS FRANÇAIS
JOSEPH LEBLANC,
[illegible]

AVIS SPECIAL [illegible]

Les Fêtes de Nouvel-An [illegible]

Pour les Thés, Cafés et Épices [illegible]

RETOUR
DE
Santa-Claus !
GRANDE RECEPTION
FAITE aux PETITS ENFANTS
PAR
SANTA-CLAUS
VENDREDI, 29 Décembre 1876,
SAMEDI, 30 Décembre 1876,
LUNDI, 1er Janvier 1877,
chez
DANZIGER,
[illegible]

CONFISERIE
J. A. ROUGIEUX,
[illegible]
OFFRE [illegible]

PIANOS PLEYEL
A LA SALLE GRUNEWALD
[illegible]
PRIX SPECIAUX
ET DES
CONDITIONS AVANTAGEUSES
[illegible]
100 Pianos Pleyel neufs
[illegible]
LOUIS GRUNEWALD,
[illegible]

AVIS IMPORTANT.
Médications Françaises et Etrangères.
[illegible]

Bureau du Crescent City Live Stock Landing & Slaughter House Company.
[illegible]

PRESENTS de FETES
ou
Lauriers du Centenaire !
Une Couronne Triple
pour
WHEELER & WILSON ! !
Trois Médailles
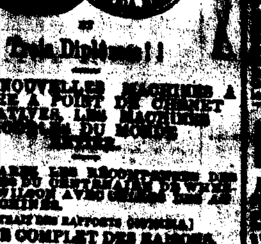
et
Trois Diplômes ! !
POUR NOUVELLES MACHINES A COUDRE A POINT DE CHAINETTE, [illegible] DU MONDE
[illegible]
PRIX COMPLET DES RAPPORTS
[illegible] LA MACHINE A COUDRE WHEELER & WILSON [illegible]
[illegible] LA NOUVELLE MACHINE A COUDRE DE WHEELER & WILSON
[illegible] LA MACHINE A COUDRE A TROIS [illegible] D'AIGUILLE
[illegible]
WHEELER & WILSON M'f'g Co.
[illegible]
LEA & PERRINS

WORCESTERSHIRE SAUCE.
[illegible]

GRANDE NOUVELLE !
LA CRISE POLITIQUE,
AUX
CENT MILLE PALETOTS ! !
[illegible]
MICHEL LION
197 et 199 VIEILLE LEVEE,
[illegible]
$50,000
[illegible]
SAMEDI, 23 DECEMBRE
POUR CE COMPTANT.
[illegible]
MICHEL LION.

LA MEILLEURE ETRENNE
EST UN
Bon et beau Livre.
LA LIBRAIRIE
HEBERT & Co.
59 Rue de Chartres
[illegible]
500 VOLUMES
DE LA
BIBLIOTHEQUE ROSE
[illegible]

A. LEMANNE
209 CHARTRES,
[illegible]

F. LEFOUL,
CONFISEUR,
[illegible]

D. LOPEZ
[illegible]

LEON MEDAL
CONFISEUR,
[illegible]

IMPORTATIONS RECENTES
[illegible]

BIJOUTERIE,
[illegible]

Huile de Foie de Morue [illegible]

GRANDE OUVERTURE
AU
MAGASIN D'ART DE
UTER,
[illegible] RUE ROYALE.
[illegible]
LES PRIX LES PLUS BAS DE LA VILLE.

Maison établie depuis 25 ans.
[illegible]
C. ROUYER,
[illegible]
Cadeaux pour Noël et Jour de l'An
A TOUJOURS en mains un stock [illegible]

Pianos pour Etrennes,
[illegible]
J. A. PERIER,
[illegible] RUE ROYALE [illegible]

GRANDE EXPOSITION
ANNUELLE
DE
T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse.
OUVERTURE,
Depuis 12 courant.
[illegible]
JOUETS
D'ENFANTS.
[illegible]

Suivez la foule,
[illegible]
$20,000 [illegible]
[illegible]
ATTENTION !
[illegible]

AVIS.
[illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
63 rue Bienville [illegible] Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

A. ROCHEREAU & CO.,
—SEULS AGENTS—
POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE HEUS & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE
VINS, BRANDY, SARDINES, &c.
8 SOUTH WILLIAM STREET, NEW YORK.

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville [illegible] Nlle-Orléans.

FINE — COGNAC.
WINES, — OLIVE OIL
SCHROUDET FRÈRES — F. S — BORDEAUX
[illegible]
REBOIER & DE [illegible], Sole Agents, 48 Decatur St.
[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
[illegible]

BOUSQUET & POUPART
Marchands-Commissionnaires et Importateurs.
95 & 97 Royale 95 & 97
[illegible]
SEULS AGENTS pour les vins [illegible]
J. FREYCHE, BORDEAUX.
[illegible]
CHATEAU MARGAUX, CHATEAU LA TENTE, CHATEAU YQUEM, [illegible]
[illegible]
A vendre à des prix très modérés.

Avis aux planteurs [illegible]
[illegible]

HUILE DE FOIE DE MORUE ET CHAUX.
[illegible]

Pharmacie de St-Cyr [illegible]

CHAS. E. ELLE
[illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz !
[illegible]
DE $3 50 A $3 70.
[illegible]

[illegible] DE FAMILLE
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

A VENDRE.
[illegible] PHARMACIE [illegible]